

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Diplomatie : **Fin du périple fructueux du PM Tomégah-Dogbé en terre gabonaise** P.3



Le PM Victoire Tomégah-Dogbé lors de sa visite au Gabon

FAITS DIVERS

LE CHIEN P.4 MESSAGER

Résilience économique post Covid-19 : P.4 **Le Togo parmi les meilleurs pays africains**



Sanli Yaya, ministre de l'Economie et des Finances

Obligation du Pass vaccinal : P.6 **La Cour donne le pouvoir à la PM de l'étendre à l'échelle nationale**



Aboudou Assouma, Président la Cour Constiutionnelle

Amélioration des rendements agricoles : P.4 **L'État dote 6 Préfectures du Nord de la Carte de fertilité des sols**

Une campagne de dépistage du cancer du sein lancée pour la 13^e édition d'octobre rose : P.2 **Le Togo a enregistré en 2021, 894 cas avec 38 décès**

Table d'honneur lors du lancement

Le Goethe Institut Togo célèbre son jubilé de diamant



Le 4^e Sommet Mondial des Filles : Les enjeux et défis liés à la promotion du genre au cœur de cette rencontre

Depuis le 25 octobre à Lomé, la capitale togolaise, se déroulent les travaux de l'édition 2021 du Sommet mondial des filles pour une synergie d'action en faveur de la promotion de l'égalité et l'équité genre. C'est la présidente de l'Assemblée nationale, Mme Yawa Djigbodi Tsègan, qui a ouvert les travaux au nom du chef de l'Etat, en présence de la première dame du Burkina Faso, Mme Sika Kaboré, d'une centaine de filles et de plus de 3000 internautes à travers le monde. Etaient également présents, les commissaires chargés du genre de la CEDEAO et de la CEMAC, des membres du gouvernement, des représentants d'institutions nationales et internationales, des autorités locales, militaires, traditionnelles et religieuses, des membres de la société civile, ainsi que divers autres invités.



La Présidente de l'Assemblée Nationale Yawa Tsègan (1er à partir de la droite) à l'ouverture

Cette rencontre de deux jours, portée par Plan International, vise à débattre des enjeux et défis auxquels font face les filles dans leur vie et dans le monde, mais aussi de ce dont elles sont capables.

Ce sommet a eu lieu quelques mois après la campagne Heforshe au Togo. Il s'agissait pour les experts de débattre et de proposer des solutions durables à la problématique liée au développement du potentiel de la jeune fille, femme de demain.

Les travaux ont porté sur les thématiques liées au leadership de la jeune fille. L'ouverture de ce rendez-vous a été suivie par la présentation du rapport 2021 de la situation des filles dans le monde, intitulé « entre le vrai et le faux, comment la

mésinformation et la désinformation en ligne affectent la vie, l'apprentissage et le leadership des filles et des jeunes femmes » et sur les « analyses croisées des filles leaders de la France, du Japon et du Togo ». Les débats ont suivi sur les « bonnes pratiques en enjeux de pérennisation des acquis pour l'égalité », « quel leadership pour l'égalité ? », « défis de l'engagement des jeunes pour l'égalité ». Etaient également inscrits au programme, le « dialogue intergénérationnel sur les réalités et les freins au leadership des filles et des jeunes pour l'égalité de genre », un panel de haut niveau sur les engagements du forum Génération égalité, des espaces échanges sur les piliers de l'égalité avec les banques et institutions, ainsi que des

partages de connaissances en sessions parallèles.

« Pour le peuple togolais, le choix de Plan International et de ses partenaires d'organiser à Lomé ce 4^e sommet mondial des filles, le premier du genre en Afrique, est un signe de reconnaissance et d'encouragement pour les efforts consentis et les progrès réalisés en faveur des droits des femmes et des filles dans le pays », a indiqué la présidente du Parlement, Mme Yawa Djigbodi Tsègan.

Pour elle, la campagne mondiale de juillet au Togo est une affirmation renouvelée de l'engagement du président de la République, un appel à la mobilisation des hommes et des garçons pour

une société plus juste et égalitaire. Cet engagement a été reconnu et récompensé par ONU Femmes, le 15 octobre dernier, à travers un prix décerné au chef de l'Etat.

Elle a exhorté toutes les filles du monde à accentuer les efforts pour que les acquis et les obstacles qui jalonnent encore leur chemin soient éliminés et à intensifier les initiatives y compris l'information, la sensibilisation et l'éducation pour la transformation des croyances et des normes sociales néfastes qui justifient les violences et discriminations à l'égard des femmes. Selon la première dame du Burkina Faso, Mme Sika Kaboré, certaines des valeurs socioculturelles sont in-

discutablement à la base de nombreuses discriminations défavorables aux femmes et jeunes filles.

Pour la ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation, Mme Adjovi Lonlonyo Apédoh-Anakoma, ce sommet des filles est tout un symbole pour le Togo, un argument de fierté nationale, car étant un signe de distinction et d'encouragement pour davantage de promotion des droits des femmes, des filles, ainsi que le développement de leur leadership. Ce sommet mondial des filles est salutaire ; il est source d'espoir pour davantage de paix et de stabilité dans un monde meilleur, car il a le mérite d'avoir mis la question de l'égalité de genre au cœur de sa stratégie.

Le PDG de Plan International, M. Raj Nooyi, a encouragé les Etats à poursuivre leur engagement et surtout la mise en œuvre des décisions prises en faveur de la femme et de la jeune fille, convaincu que ce forum mondial des filles sera un nouveau départ dans la promotion de l'équité de genre.

Pour Mlle Mika Assih, membre fondatrice de Girl's Motion et porte-parole des filles à ce sommet, c'est un honneur pour les filles togolaises de travailler aux côtés d'éminentes personnalités du monde dans le but de définir des actions concrètes pour l'épanouissement total de la jeune fille et de la femme en général. « Nous allons œuvrer ensemble pour atteindre l'égalité genre. Au cours de ce sommet, nous allons définir des actions futures qui contribueront à accélérer le travail déjà accompli », a-t-elle souligné.

Carole AGHEY

Une campagne de dépistage du cancer du sein lancée pour la 13^e édition d'octobre rose : Le Togo a enregistré en 2021, 894 cas avec 38 décès

L'association « Espérance et Vie Nouvelle » (EVN) et la Ligue Togolaise Contre le Cancer (LTCC) en partenariat avec les centres hospitaliers et cliniques impliqués ont lancé une campagne de dépistage du cancer du sein, le 21 octobre dernier à Lomé, dans le cadre de la célébration de la 13^{ème} édition d'octobre rose. Cette campagne va durer un mois.

L'objectif majeur est de sensibiliser la population sur le danger du cancer du sein, inciter les femmes à se faire dépister et accepter le traitement clinique et à collecter les fonds pour le traitement.

Plusieurs communications ont meublé la cérémonie de lancement de cette campagne, à savoir : « l'état des lieux du cancer du sein au Togo », « la contribution de la société civile dans la lutte contre le cancer », « l'intérêt du dépistage précoce du cancer du sein et le but des campagnes d'octobre rose ».

L'assistance a également suivi des exposés sur l'Approche psychologique dans le traitement des malades de cancer du sein (le

soutien psychologique des patients et de leurs proches en cancérologie), le point sur la disponibilité des produits anticancéreux au Togo.

Au cours du lancement, le responsable de la Division des Maladies Non Transmissibles au ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins, Prof. Moufou Belo a indiqué que le cancer du sein est un problème de santé publique du fait que ce cancer atteint aujourd'hui les femmes de moins de 40 ans.

Selon lui, le cancer du sein est un tueur silencieux qui doit être traité à tout prix. « La problématique d'endiguement ce mal se trouve dans la mise en place des mécanismes de dépistage, de prise en charge et de mobilisation des ressources financières.



Table d'honneur lors du lancement

Le Togo a enregistré en 2021, 894 femmes qui ont eu le cancer de sein et 38 décès », a-t-il fait savoir. Il a invité tous les corps impliqués à s'investir dans la lutte afin de redonner à la femme la confiance.

« Cette année est consacrée au soutien aux malades, au dépistage précoce par mammographie et au traitement adéquat conforme à la prise en charge. Chacun à un cancer qui dort en lui et cela doit nous interpeller à agir financièrement à l'endroit de ceux qui sont vulnérables au cancer », a expliqué le di-

recteur exécutif d'EVN et LTCC, M. Stéphane Awity. Pour lui, en 2020, l'Observatoire Mondial du Cancer (GLOBOCAN) a enregistré 850 cas de cancer de sein avec 450 décès.

« Les campagnes de dépistage vont se dérouler dans les centres hospitaliers et dans les cliniques, entre autres, la clinique Autel d'Elie et la polyclinique Wossinu Gbogbo au prix de 12000 FCFA, pour les cliniques partenaires et au CHP d'Aného à 6000 FCFA », conclut-il.

C.A

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP - 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom
BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

Diplomatie : Fin du périple fructueux de Victoire Tomégah-Dogbé en terre gabonaise

En visite de travail et d'amitié du 20 au 21 octobre 2021 à Libreville au Gabon, Mme le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé a eu un séjour très chargé en activité. Après le tête à tête avec Mme le Premier Ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda et de fructueuses séances de travail entre sa délégation et celle du pays hôte au premier jour, la cheffe du gouvernement togolais a poursuivi son périple le lendemain par la visite un terrain avant de terminer avec l'audience présidentielle à elle accordée par le numéro un gabonais.

Le point culminant de ce voyage organisé autour du renforcement des relations d'amitié et de coopération entre le Togo et le Gabon a travers la mutualisation des projets d'intérêt commun notamment l'industrialisation, le développement durable et la gouvernance, a été l'audience accordée à la patronne du gouvernement togolais par le Président Ali Bongo Ondimba le 21 octobre dernier au palais du Bord de mer. Cette audience en présence de Mme le Premier Ministre du Gabon, Rose Christiane Ossouka Raponda, a été l'occasion pour Mme le Premier Ministre, de transmettre les civilités du Chef de l'État togolais, SEM Faure Essozimna Gnassingbé à son homologue gabonais et de le féliciter pour son leadership et les performances économiques de son pays.

«Nous avons saisi l'occasion de cette audience, pour non seulement transmettre les salutations fraternelles du Président Faure Essozimna Gnassingbé au Président Ali Bongo Ondimba, mais aussi saluer les performances économiques du Gabon ces dernières années. Ce qui se fait aujourd'hui est inspirant, exemplaire et j'ai tenu à dire au Président que le Togo est dans la même dynamique, puisque depuis le mois de juin 2021, le Togo aussi a eu à lancer la plateforme industrielle (PIA) pour faire de la transformation économique de toutes les matières premières notamment le coton, mais aussi créer un écosystème attractif pour les investisseurs et faire en sorte qu'on puisse créer plus de richesses, plus d'emplois pour nos jeunes et répondre aux attentes des populations en termes d'inclusion.»_, a indiqué Mme le Premier Ministre à l'issue de l'entretien.

En prélude à cette

rencontre présidentielle, la cheffe du gouvernement togolais et sa délégation ont eu à toucher du doigt les réalités industrielles de ce pays frère. En effet, la visite de la zone économique spéciale de Nkok, une véritable source d'inspiration pour le Togo qui s'est engagé dans une nouvelle dynamique d'industrialisation avec la mise en place de la plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA) en juin dernier pour la transformation de ses matières premières, constitue une autre étape phare du séjour au Gabon de Mme le Premier Ministre Victoire Tomégah-Dogbé.

Une occasion pour Mme le Premier Ministre et à sa délégation de prendre connaissance de ce qui se fait sur cette vaste zone économique à régime privilégié de



Le PM Victoire Tomégah-Dogbé reçue en audience par le Président Ali Bongo lors de la son passage au Gabon

1126 ha créée en 2011 par le Président Ali Bongo Ondimba pour booster l'économie gabonaise.

Elle a visité les trois zones de la plateforme de Nkok, notamment la zone industrielle, la zone commerciale et la zone résidentielle sans oublier le centre international multisectoriel de formation et d'enseignement professionnel de Nkok qui forme des jeunes aux métiers industriels. «Nous sommes honorés de recevoir ici pour la première fois deux dames Premiers Mi-

nistres, chefs du gouvernement, c'est historique pour la zone économique de Nkok.», s'est réjouie Mme Anne Nkene Biyo'o, Administrateur général de la Zone économique spéciale de Nkok qui a plus de 6500 emplois directs et des milliers d'emplois indirects.

Cette visite de terrain de Mme le Premier Ministre a permis aux deux pays de renforcer le partenariat entre les deux plateformes industrielles, celle d'Adétikopé (PIA) au Togo et celle de Nkok au Ga-

bon. Une convention de partenariat a été signée entre les deux administrateurs généraux, notamment Mme Anne Nkene Biyo'o de la zone économique spéciale de Nkok et l'administrateur général de l'autorité de coordination de la plateforme industrielle d'Adétikopé.

Par ailleurs, les premiers ministres Mme Victoire Tomégah-Dogbé et Mme Rose Christiane Ossouka Raponda ont mis en terre des jeunes plants afin d'immortaliser la mission togolaise en terre gabonaise,

Rappelons que dans le cadre de la concrétisation du projet «1 milliard d'arbres d'ici 2023» au Togo, une équipe technique du ministère de l'environnement et des ressources forestières conduite par le ministre de tutelle Foli-Bazi Katari avait effectué une mission de travail le 30 juin dernier au Gabon afin de partager les expériences en matière de foresterie avec ce pays frère hautement forestier.

Daniel A.

Obligation du Pass vaccinal : La Cour donne le pouvoir à la PM de l'étendre à l'échelle nationale

L'accès aux bâtiments administratifs sur toute l'étendue du territoire national est soumis à la présentation d'une preuve de vaccination contre la Covid-19, d'un test PCR négatif datant de moins 72heures, ou d'une dispense de la vaccination contre la COVID-19 délivrée par un médecin légalement reconnu. C'est qui résulte du délibéré par la cour constitutionnelle en sa séance du 20 octobre 2021.

La Cour Constitutionnelle a donné un avis favorable à un nouveau projet d'ordonnance du gouvernement qui intègre le pass vaccinal à l'échelle nationale. En effet, suite à une saisie par lettre le 11 octobre dernier, adressée au Président de la Cour constitutionnelle, le Premier ministre a demandé, conformément aux dispositions des articles 86 et 105 de la Constitution du 14 octobre 1992, l'avis de la Cour constitutionnelle sur le projet d'ordonnance relative à la présentation d'une preuve de vaccination contre la COVID-19 pour accéder aux bâtiments publics. Il faut rappeler qu'en la date du 23

septembre 2021, le Premier ministre avait déjà introduit dans un premier temps un projet d'ordonnance dans lequel seules les préfectures d'Agoenyvè et Golfe étaient visées par l'ordonnance. jugée discriminatoire, la cour constitutionnelle avait formulé des observations qui ont été prises en compte dans le second projet d'ordonnance introduit. Laquelle ordonnance reçoit cette fois-ci l'avis favorable de la cour.

Ce nouveau projet d'ordonnance soumis à l'appréciation de la Cour comporte concrètement cinq (5) articles dont l'article 1er dispose que « L'accès à tout bâtiment administratif sur



toute l'étendue du territoire national est subordonné à la présentation d'une des preuves suivantes : une preuve de vaccination contre la Covid-19, un test PCR COVID-19 négatif datant de moins de soixante-douze (72) heures; une dispense de la vaccination contre la COVID-19 délivrée par un médecin légalement reconnu. L'ordonnance donne pouvoir au Premier ministre, en fonction de l'évolution de la pandémie et lors-

que les circonstances l'exigent, d'étendre par arrêté les mesures suscitées aux structures, institutions et organisations privées et internationales accueillant du public.

Par ailleurs, en fonction du département ministériel concerné, la possibilité, peut être donnée aux ministres délégués de prendre des mesures particulières d'application.

Essobiou A.

Amélioration des rendements agricoles : L'État dote 6 Préfectures du Nord de la Carte de fertilités des sols

Résolument tourné vers de développement agricole à travers sa modernisation, le gouvernement met les bouchées doubles pour relever les défis de ce secteur. Outre la professionnalisation, la mécanisation, la transformation industrielle, la disponibilité des intrants et engrais, l'État togolais dote le monde agricole d'une Carte de fertilité des sols agricoles. Une initiative du gouvernement soutenue par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ou encore la Fondation OCP. Plus aucune culture ne se fera au hasard mais plutôt chaque semence sur un sol spécifique pour un meilleur rendement. C'est l'objectif du projet de l'élaboration de la Carte de fertilités des sols agricoles du Togo piloté depuis 2017 par l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA).

Il vise à doter le Togo d'un outil de planification et à accroître durablement la productivité agricole. Les différentes recommandations qui suivent sont les produits d'une fiche technique de l'ITRA, élaborée depuis mi-août, liée à la composition du sol de cinq préfectures du nord Togo, et pour un meilleur rendement des principales cultures.

Préfecture de Dankpen

A dominance ferrugineux tropicaux, les sols de la préfecture de Dankpen (région de la Kara) sont à 48% pauvres en matière organique (MO), 100% très pauvres en phosphore (P) et 90% très pauvres en potassium (K). Selon les données du projet de l'élaboration de la Carte de fertilité des sols agricoles du Togo, piloté par l'Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), les agriculteurs du milieu s'en sortent en moyenne avec 1,5 tonne de maïs ; 2,5 tonnes de riz ; 0,8 tonne de coton et 9 tonnes d'ignames.

Après plusieurs expérimentations, les chercheurs

de l'ITRA ont démontré qu'il est bien possible de récolter 4 tonnes de maïs ; 6 tonnes de riz ; 1,6 tonne de coton et 15 tonnes d'ignames dans la préfecture de Dankpen.

Pour cela, il est recommandé d'apporter, par hectare, 5 sacs (50kg) de NPK et 2 sacs (50kg) d'urée dans les champs de maïs ; 8 sacs (50kg) de NPK et 4 sacs (50kg) urée sur les parcelles de riz ou encore 6 sacs (50kg) NPK, 1 sac de KCl et 3 sacs (50kg) d'urée pour ce qui concerne les champs d'ignames.

Préfecture de l'Oti-Sud

Pour la préfecture de l'Oti Sud où les sols sont essentiellement ferrugineux tropicaux, les analyses montrent que ceux-ci sont à 85% pauvres en matière organique (MO), 90% très pauvres en phosphore(P), et 95% très pauvres en potassium(P).

Mais cela n'empêche pas les braves agriculteurs et agricultrices de cette partie du Togo de récolter, par hectare, 1,5 tonne de maïs ou sorgho ; 2,5 tonnes de riz et 0,8 tonne de coton par exemple.



Après plusieurs essais, l'équipe en charge du projet a déniché des doses de fumures (minérales et organiques) pouvant contribuer à obtenir 4 tonnes de maïs et sorgho à l'hectare ; 6 tonnes de riz et 1,5 tonne de coton. Ces nouvelles doses de fumures et pleins d'autres bonnes pratiques agricoles telles que le respect des périodes de semis selon l'opération culturale, l'adoption d'un bon système de culture, le désherbage, la période d'apport d'éléments nutritifs et les traitements phytosanitaires ont été élaborées par l'ITRA afin d'aboutir à des meilleures récoltes.

Préfecture de Bassar

Située dans la région de la Kara, la préfecture de Bassar qui enregistre en moyenne 1049 mm de pluie chaque année fait partie des localités où l'agriculture occupe une place importante dans les activités menées par

les populations.

De l'analyse des sols dans le cadre du projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo, il ressort que les sols de la préfecture de Bassar sont essentiellement ferrugineux tropicaux dont 48% sont pauvres en matières organiques (MO), 100% très pauvres en phosphore(P), et 90% pauvres en potassium (K).

On retient également qu'avec les recommandations des doses de fumure actuellement vulgarisées, les agriculteurs de la localité récoltent en moyenne, par hectare, 1,5 tonne de maïs ; 2,5 tonnes de riz ; 0,8 tonne de coton ; 9 tonnes d'igname. Pour l'amélioration

de ces rendements, l'équipe en charge du projet attire l'attention des agriculteurs de la préfecture de Bassar sur la nécessité de respecter scrupuleusement les nouvelles recommandations de doses de fumure.

Préfecture de l'Oti

Située dans la région des Savanes, à plus de 500 km au nord de Lomé, la préfecture de l'Oti enregistre en moyenne 1029 mm de pluie chaque année. Avec cette quantité d'eau, les cultivateurs de maïs/sorgho, riz et coton s'en sortent respectivement avec 1,5 tonne, 2,5 tonnes et 0,8 tonne à la récolte. S'appuyant sur les expérimentations dans le cadre du projet de l'élaboration de la carte de fertilité, les chercheurs de l'Institut togolais de recherche agronomique ont montré qu'il est bien possible d'atteindre des rendements nettement supérieurs.

A travers une fiche technique, l'équipe en charge du projet indique les consignes à suivre pour récolter 4 tonnes de maïs/sorgho, 6 tonnes de riz ou 1,6 tonne de coton, par exemple. A noter que 85% des sols de la préfecture de l'Oti

Suite à la page 7

Résilience économique post Covid19:

Le Togo parmi les meilleurs pays africains

Spécialisée dans l'analyse des enjeux économiques de l'Afrique, la revue Africa's Pulse de la Banque mondiale a publié le 6 octobre 2021, un rapport préliminaire sur l'adaptation des pays africains au changement climatique et à la transformation économique. Selon le rapport, malgré la crise sanitaire, le Togo s'est encore logé parmi les bons élèves grâce à l'amélioration continue de la performance dans la gestion des finances publiques et le renforcement de l'efficacité de la gouvernance économique. En matière de résilience économique, il ressort de ce document que les pays d'Afrique subsaharienne devraient sortir de la récession causée par la crise sanitaire avec une croissance positive, eu égard à la politique monétaire et budgétaire et aux taux d'inflation dans tous les pays de la région.

De manière générale, le soutien budgétaire des gouvernements africains à leur économie en réponse à la crise sanitaire est estimé en moyenne à 2,8% du Produit Intérieur Brut (PIB) alors que le niveau de croissance post Covid-19 attendu est de

3,3% pour 2021.

Au Togo, les mesures déployées en réponse à la pandémie représentent 6,8 % du PIB. Selon le classement établi par la Banque mondiale, notre pays se place en cinquième position derrière l'Ile Maurice, la Guinée Bissau, les Seychelles, le Rwanda et devant l'Afrique du Sud.

Ces résultats sont la preuve de la pertinence des initiatives et des choix opérés par le gouvernement togolais en vue de résister au choc de la crise sanitaire et préparer la résilience de l'économie. En effet, depuis le début de la crise sanitaire, le Togo a adopté une trajectoire différente, en décidant d'investir dans les secteurs porteurs. Cette option a permis au pays d'être beaucoup plus résilient et de mieux amortir les effets de la pandémie.

Le gouvernement togolais multiplie en effet, des efforts pour l'amélioration continue de la performance dans la gestion des finances publiques et le renforcement de l'efficacité de la gouvernance économique.

Daniel A.

FAIT DIVERS

LE CHIEN MESSAGER

On a beau mentir, la vérité finit toujours par se manifester. Robert a nié en bloc sa paternité mais au finish il a accueilli bon gré mal gré l'enfant à son domicile.

Les faits qui sont d'actualité circulent sur la toile et sont bien connus du sieur Joseph, enseignant de son état et en service à Pagouda, préfecture de la Binah. Selon l'informateur, son collègue Robert sortait avec dame Madeleine, sans profession. Leur union aurait produit une grossesse. Mais lorsque la dame âgée seulement de 22 ans lui a rapporté les faits, Robert a tout simplement nié sa paternité. Et pour joindre l'acte à la parole il lui a proféré des menaces de mort à cause du fait qu'elle continuait à lui attribuer sa grossesse. La mort dans l'âme la pauvre femme serait allée se confier à sa tante maternelle. La seule qu'elle compte dans sa vie depuis que son père et sa maman ont trouvé la mort dans un accident de circulation. La pauvre aurait tout tenté mais Robert a toujours campé sur sa décision. Ne pouvant pas supporter la honte la pauvre Madeleine aurait décidé de vivre cachée. C'est ainsi qu'elle se cachait dans le bâtiment de l'école primaire de leur quartier. C'est alors qu'elle aurait accouché seule dans les toilettes dudit bâtiment. Elle aurait alors jeté le fœtus dans la teckeraie qui jonche l'école pour aller se camoufler dans sa chambre. Au même moment, c'est un chien que personne ne connaît dans le milieu qui ramasse le bébé et qui l'amène au domicile de Robert. Le chien messager est arrivé au moment où Robert et son épouse étaient à la devanture de leur domicile en compagnie d'un autre couple qui leur avait rendu visite. La police qui est appelée à la rescousse a remonté l'histoire et a conclu à la paternité du sieur Robert. Il a présenté ses excuses et promis d'assumer ses responsabilités. Qui aurait cru à une justice divine ?

B.TALOM

Ornella Laine : un martyr pour couper le mal à la racine dans nos hôpitaux publics?

Dame Laine et son fœtus sont morts le 8 octobre 2021 pendant un processus d'accouchement transformé en cauchemar, un drame au finish. Des martyrs de trop, victimes d'un système sanitaire moribond, malade de ses hommes et de ses infrastructures. En fait, ces deux dernières pertes sont les symboles vibrant des pratiques malsaines longtemps décriées dans les hôpitaux et centres médicaux, mais dont les échos tombaient toujours dans des oreilles sourdes, sans que personne ne lève le moindre doigt pour dire stop. Mais désormais, plus rien ne doit être comme avant, à moins que la pilule ne soit amère à avaler pour certains.

Ce n'est pas la première fois qu'une femme perd sa vie en voulant en donner dans des conditions aussi macabres et du fait de la négligence de certains agents de santé, plus zélés que professionnels. La plaie est profonde et remplie de pus nauséabond. Ce n'est pas seulement la maternité qui est concernée. A la différence des précédentes, la mort d'Ornella Laine, devenue rapidement viral sur les réseaux sociaux et dans les médias, a pris l'allure d'une affaire nationale. Partout, les réactions ont été les mêmes et unanimes: « il faut que la lumière soit faite sur les circonstances de ce drame et situer les responsabilités ». Le statu quo a fait trop de dégâts, clament-ils.

Tout d'abord, un retour sur les instants tragiques de cette histoire

On était au 8 octobre 2021. « Ornella Laine, mère de deux enfants et âgée de 29 ans, qui faisait ses habituelles consultations préna-

tales au centre de santé de Xletivi kondji y est allée pour l'accouchement. Alors qu'elle ressentait les premières secousses de l'accouchement, les sages-femmes l'ont abandonnée seule sur le plateau où elle est tombée face et ventre contre terre. Transférée au CHU-SO dans un état d'inconscience, la jeune dame n'était visiblement pas au bout de ses peines.

Malgré l'état dans lequel elle se trouvait qui, en principe devrait être pris en charge d'urgence, elle a été une fois encore laissée à même le sol pendant plusieurs heures sans soins malgré l'insistance de sa famille. Et ce qu'on devrait redouter arriva. Finalement, elle n'a été mise dans un fauteuil roulant que pour expirer avec l'enfant en son sein.»

Le 18 octobre 2021, la direction du CHU SO a sanctionné deux agents de la morgue, d'une exclusion temporaire de fonctions d'une durée de trois (03) mois en plus d'un retard d'avancement de deux échelons. Ils sont accusés d'inconscience profes-



sionnelle notoire et de manquement caractérisé aux règles et procédures en vigueur, en se rendant complice et auteur de la perception induite d'une somme de 50.000 FCFA pour l'extraction du fœtus de la défunte dame Ornella Laine, et la formalisation du corps en transit de cette dernière dans ledit service.

Le 21 octobre 2021, une sage-femme et une accoucheuse écotent d'une mise à pied de 15 jours selon une décision du ministre de la santé le professeur Moustafa Mijiyawa attendant celle du ministre de la fonction publique Gilbert BAWARA. Il leur est reproché des conduites d'inconscience professionnelle ayant conduit au décès de dame Laine. Ces genres de situations malencontreuses sont souvent rapportés mais, aucune responsabilité, jusqu'à aller parler des sanctions. Le décès de Mme Laine

est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Il vient briser une espèce l'omerta (loi de silence) qui n'a que trop duré.

Agissements agaçants et Vocabulaire déprimant dans les hôpitaux publics

Nombreux sont les patients et leurs proches à avoir une fois en passant, été pris d'angoisses face aux conduites impondérées, anti-déontologiques et écarts de langage hors normes dans les hôpitaux.

Des rackets, détournements de médicaments, mauvais accueil, des insultes, violences physiques et morales frôlant des fois les limites de la torture, erreurs de diagnostics, services d'urgence fermés par moment, administration erronée des médicaments, « il faut payer d'abord », manque de carburant dans les ambulances, panne de batterie des ambulances, pas

d'ambulance, « le radiologue s'est un peu déplacé », « le chauffeur n'est pas là », le scanner se fait ans une clinique, « si tu veux qu'on te soigne bien, passe à ma clinique le soir », des pratiques dangereuses, les infirmiers qui laissent des patients mourir pendant qu'eux sont occupés à regarder la télé ou scotchés aux réseaux sociaux whatsapp, Facebook, ...La liste est longue.

Ça doit changer!

Pour que les choses changent, c'est tout le système de la santé qu'il faut remettre à plat à plusieurs niveaux, allant des infrastructures jusqu'au personnel, c'est-à-dire les conditions de travail, le traitement des agents, leur formation et parcours professionnel...

L'Etat doit assumer sa part de responsabilité et son rôle régalién. Cette mort doit être mise à profit pour revoir de fond en comble tout le système sanitaire. Une refondation s'avère nécessaire à cet effet. De quels types d'hôpitaux a-t-on besoin et quel personnel de santé faut-il avoir ? Des meurtriers ou des sauveurs de vie? L'Etat doit mettre fin à l'impunité et procéder dans un délai à court, moyen et long terme à la construction des hôpitaux répondant aux normes exi-

Suite à la page 7

Eau, hygiène et assainissement

L'UNICEF aide le gouvernement en offrant un prototype de biogaz à des ménages et des écoles dans la Kara

Le dispositif de latrine servant à la production du biogaz, de l'énergie propre utilisée pour la cuisson est identifié comme modèle dans le processus de mise à l'état de fin de défécation à l'air libre. Pour en faire profiter aux populations, à Tchitchao (District de la Kozah), le jeune Manzibédong Potcholé a été retenu pour bénéficier de ce dispositif. Un dispositif similaire est implanté à l'Ecole Primaire Publique de Natchiboré (préfecture de Dankpen), pour alimenter la cuisine de la cantine scolaire du village, distant de 71 km de la ville de Kara. Ce village est aussi desservi en eau potable par un forage, qui fonctionne en partie à base de l'énergie fournie par le biogaz. Ces deux localités ont reçu, jeudi 14 octobre 2021, une mission conjointe UNICEF/Ministère de la Planification du Développement avec des médias.

Ce projet de biogaz réalisé dans la Région de la Kara, s'inscrit dans le cadre de l'initiative Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et du programme du Fonds pour l'Hygiène et l'Assainissement (SHF), financé par l'UNICEF, en vue de soutenir les efforts du gouvernement togo-

lais dans ce domaine. Le projet prend réellement forme avec la construction de latrine, qui constitue le point de départ d'un dispositif comprenant le doum, où se produit et se stocke le gaz, un bac de chargement des bouses (excréments) de vaches, ainsi que des collecteurs de gaz.



Le gaz généré par le système est la méthane (moins dangereuse), une énergie propre servant à la cuisson. Ce gaz est produit par la fermentation des déchets organiques (cacas, bouses de vaches).

C'est une approche unique en matière d'énergie propre, que l'UNICEF et ses partenaires, dont le Fond Muskako, pourraient étendre à une plus large couche de bénéficiaires au Togo.

Le choix du jeune

Manzibédong Potcholé, résidant dans le village Lohou, à Tchitchao, a été facilité par le fait qu'il s'est distingué comme un leader exemplaire dans sa communauté. En plus, sa famille (5 membres) utilisait déjà une latrine à double cabines. C'est donc ce qui a poussé l'ONG PRADEB intervenant dans le milieu à vouloir l'encourager, en le mettant en contact avec l'UNICEF.

« Comme nous ne sommes pas nombreux dans notre ménage, nous pallions le manque par les bouses (excréments de vaches). Ainsi, le gaz produit est acheminé dans la cuisine par une composante du dispositif (un tuyau), pour servir à cuire les repas », a-t-il expliqué.

A. Ampiba

Togo/Goethe Institut célèbre son jubilé de diamant

Soixante années de partage culturel entre l'Allemagne et le Togo et ce depuis octobre 1961 jusqu'aujourd'hui. Cette année, la célébration de cet anniversaire a été l'occasion d'abord pour les organisateurs de revisiter la culture allemande et togolaise ensuite pour les différents acteurs que ce soient des artistes plasticiens, des artistes compositeurs, des enseignants ou étudiants en Allemand et autres qui sont passés par le canal de Goethe-Institut pour découvrir la culture allemande ou la culture togolaise, de se prononcer. On annonce également de nouvelles perspectives dans les années à venir notamment la construction d'un Goethe-institut plus grand.

C'est par le biais d'une soirée culturelle que les festivités marquant le sixième anniversaire de la coopération entre le Togo et l'Allemagne ont démarré dans les locaux de Goethe-Institut jeudi dernier.

Des panels entre autres, ont été animés. Au cours d'un de ces panels,

des artistes ont émis le vœu de voir un Goethe-Institut plus spacieux dans les années à venir. Cette requête n'est pas tombée dans des oreilles de sourds puisque Edem Attiogbé, le Directeur de Goethe Institut a promis transmettre fidèlement les propositions à sa hiérarchie en vue de réfléchir sur la faisabilité de

la chose. « Nous avons compris que les partenaires d'ici souhaitent qu'on continue ce qu'on faisait jusqu'à présent, mais en allant encore un peu plus loin et en proposant d'autres offres qui pourraient mieux les aider. Au cours des discussions à venir avec nos partenaires de l'extérieur, nous allons étudier la faisabilité des souhaits exprimés par les acteurs togolais et nous espérons les satisfaire à l'avenir », a-t-il précisé.

L'Ambassadeur d'Allemagne au Togo, Mathias Veltin, présent lors de la cérémonie marquant le jubilé de diamant a aussi suivi de bout en bout l'animation des différents panels et les pro-



positions qui ont été formulées par les différents acteurs notamment celles qui consistent en l'agrandissement de l'espace du Goethe-Institut. Un

Goethe institut plus grand ne ferait que du bien aux populations togolaises.

BLEWOUSI Soe

1^{ère} Edition/Ambassadrice verte et sociale : Abiba Alidou sur la plus haute marche

La première édition du concours de la première Ambassadrice verte et sociale au Togo a connu son épilogue samedi le 23 octobre 2021 à Agora Senghor à Lomé. C'était au cours d'une cérémonie riche en couleurs marquée par l'élection de Mlle Abiba Alidou, étudiante en comptabilité-audit qui est repartie avec une couronne et une enveloppe de cinq cent mille francs cfa (500. 000) et plusieurs d'autres prix.



Mlle Abiba Alidou avec sa couronne

« Gestion durable des déchets en milieu scolaire », c'est le titre du projet de Mlle Abiba Alidou qui a pesé lourd dans la balance des membres du jury chargés de départager les seize (16) candidates au titre de l'ambassadrice verte et sociale. Un projet qui a édifié le jury sur la portée de son thème axé sur « la valorisation de l'agroécologie et de son impact sur les jeunes filles en milieu scolaire ». Car, pour le président du comité d'organisation, Pierre Nomo, « la toute première Ambassadrice verte et sociale élue a fait savoir tout ce qu'on attend d'elle ». « L'objectif de son projet, poursuit-il est de sensibiliser et de former les jeunes filles en milieu scolaire et autres

sur les thématiques environnementales et climatiques qui se traduira par la mise sur pied des clubs environnement dans les différents établissements à cibler ». Le plus gros du travail pour la candidate reste selon Monsieur Nomo : « de créer des jardins potagers qui seront alimentés par la transformation des déchets en compost collectés dans les écoles par les élèves, les enseignants et les parents d'élèves. Ces jeunes filles seront comme des gardiennes de ces jardins potagers en vue d'inciter à la protection de l'environnement d'abord en milieu scolaire », a-t-il souhaité.

Pour Mlle Abiba Alidou, c'est de mettre sur pied une école verte : « je vais d'abord cibler 30 établissements scolaires sur l'ensemble du territoire national que je vais par la suite transformer en écoles vertes avec la gestion durable des déchets et leurs valorisations pour l'agroécologie », a-t-elle indiqué.

Selon Mme Atutonu Amah Lydia, présidente de jury et Directrice des Ressources forestières du Togo : « C'est le lieu de féliciter les différentes candidates qui n'ont pas démerité ».

Elles étaient seize jeunes filles finalistes, formées sur différentes thématiques de l'agroécologie pendant huit mois.

Outre le prix de l'Ambassadrice et ceux des deux jeunes filles qui ont suivi dans le classement, des prix honorifiques ont également été décernés à Mme Brigitte Akakpo Adra, Mme Nèmè Sonia Gnassingbé et à Mme ATUTONU Amah Lydia pour leur engagement aux côtés de la jeune fille au Togo. A peine cette première édition est-elle terminée, que les regards sont tournés vers la seconde. C'est justement pour la pérennité de cette activité que Mme ATUTONU a lancé un précieux appel « aux acteurs à soutenir ce projet ».

BLEWOUSI Soe

**CHRONIQUE DE LA SEMAINE
chaque jeudi dans les kiosques**

La beauté physique



Gommage

Comme déjà évoqué, une fois par semaine, nettoyez votre peau en profondeur avec un produit exfoliant, gommant ou désincrustant.

Le gommage régénère votre peau en activant la circulation sanguine et en éliminant les cellules mortes. Ce qui donne un teint mat et frais, et facilite la pénétration des crèmes. L'effet trop raclant des grains sur la peau signifie que le gommage utilisé ne convient pas à ce type de peau. Il faut plutôt des exfoliants doux. Signalez que seule une peau génétiquement épaisse doit avoir recours aux acides de fruits ou aux A.H.A. (Alpha-Hydroxy-Acides).

Gommage visage peau noire

Lorsque le gommage est excessif, il devient une agression, surtout pour la peau noire qui a besoin d'un niveau d'hydratation plus élevé. Les cellules mortes présentes à la surface de la peau

servent à maintenir un certain niveau d'hydratation cutanée.

Les pores de la peau noire sont souvent dilatés. Pour lutter contre cet excès de sébum qui rend la peau luisante, vous pouvez réaliser ce masque en faisant une purée de mangue, d'argile et du jus d'un demi citron (à diminuer si votre peau est sensible). Laissez agir 30 mn et rincez ensuite à l'eau tiède ; vous pouvez aussi utiliser 1 œuf et 20 gouttes de jus de citron (ou moins) : battez le blanc d'œuf en neige et ajoutez un peu du jaune (à peu près le tiers), le jus de citron et mélangez doucement pour ne pas faire retomber les blancs.

Appliquez sur le visage. Laissez agir 15 mn et rincez ensuite à l'eau tiède.

A suivre...

Carole AGHEY/Beauté au quotidien

Merci à tous

Aux partenaires, aux intervenants, aux exposants, aux prestataires, aux publics connectés et en présentiel...

SALON FERIN

Trafic illicite d'espèces protégées : Les requins menacés d'extinction

Même si les débats au cours du précédent congrès de Marseille ont insisté sur la protection des espèces en voie d'extinction, une chose est à noter que l'accent a été aussi mis sur l'extinction des requins. En effet, les requins sont au bord de l'extinction en raison de menaces telles que la surpêche commerciale. Pourtant, le récent rapport de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a indiqué que la plupart des requins se trouvent au sommet de la chaîne alimentaire, ce qui les rend essentiels à la santé des océans. Les perdre aurait un impact important sur d'autres populations de poissons et, en fin de compte, sur les moyens de subsistance de l'humanité. Il est donc avéré que la surpêche des requins pour leurs ailerons, ainsi que de la perte de leur habitat due au développement côtier, à la pollution des eaux et au chalutage, entraîne progressivement leur disparition des côtes ouest-africaines. Le Sénégal dans la sous-région ouest-africaine, est le pays le plus touché par le phénomène avec de nombreux ports de débarquement et quelque 700 pêcheurs de requins. Or, l'extinction des requins provoquerait un déséquilibre de l'écosystème, car, ces animaux marins jouent un rôle de régulateur de l'écosystème. Les requins sont recherchés à cause de leurs ailerons. « Les pêcheurs capturent les requins

pour prendre uniquement les ailerons, et c'est le marché asiatique qui est le moteur de la dévastation de ces mammifères marins », a indiqué le rapport de l'UICN.

En effet, la pêche illégale et les activités criminelles qui y sont associées mettent en péril la durabilité des ressources biologiques marines dont les requins et menacent la stabilité économique, sociale et politique des communautés côtières, en particulier en Afrique de l'Ouest, où les pêcheurs artisanaux ont besoin de pêches côtières durables pour gagner leur vie et pour survivre.

Les exploitants de navires se livrent aussi à la pêche illégale de requins en recourant à différentes techniques pour échapper à la surveillance et ne pas se faire repérer par les services chargés de l'application de la loi. Au palmarès des espèces en danger, les requins sont devenus les proies d'une pêche débridée qui met en péril certaines espèces. En effet, au mois de mai 2020, 26 tonnes d'ailerons de requins ont été saisies dans deux conteneurs à Hong Kong en provenance de l'Equateur.

Selon la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvage Menacées d'Extinction (CITES), chaque année, 100 millions de squalos sont tués dans les mers du globe. Un nombre de captures deux fois supérieur à celui qui permettrait de maintenir leur population à son niveau



actuel s'effectue, car la demande, spécialement d'ailerons de requins, de chair ou de branchies, est plus forte que jamais. La Chine a officiellement banni la soupe d'ailerons de requins de tous ses dîners officiels. Mais ce plat reste très apprécié dans le pays, ainsi qu'à Singapour. Selon la Wildlife Conservation Society (WCS), les ventes de requins, de raies et de poissons chimères ont augmenté de 40% pendant la décennie qui s'est achevée en 2011 et que la valeur du commerce annuel mondial des morceaux de requins et de raies approche le milliard de dollars.

Par ailleurs, au Togo, à part la sensibilisation des pêcheurs sur la protection des requins, les autorités entretemps avait suspendu l'immatriculation des navires de pêche et la délivrance de licences de pêche aux navires étrangers. Plusieurs navires battant pavillon togolais avaient

été radiés du registre pour suspicion de pêche illégale dans les eaux d'autres pays.

La loi N° 2016-026 d'octobre 2016 portant réglementation de la pêche et de l'aquaculture au Togo dispose dans son article 61 que : « Sur l'étendue des eaux continentales et maritimes de l'Etat togolais, il est interdit de tuer, blesser ou poursuivre des mammifères ou autres animaux aquatiques ou amphibies protégés selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En cas de capture accidentelle, la personne doit relâcher les animaux lorsqu'ils sont toujours vivants, ou bien les déclarer aux autorités compétentes lorsqu'ils sont morts. Sont notamment prohibées, la pêche, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espèces de tortues marines et produits dérivés ; ainsi que la chasse, la capture, la détention et la commercialisation de toutes les espè-

ces d'oiseaux marins et produits dérivés »

Et, les articles 761 et 796 du nouveau Code pénal du Togo sanctionnent le trafic illicite et illégal des espèces en voie d'extinction. « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code », énonce l'article 761 du nouveau Code pénal.

La pêche illégale en Afrique de l'Ouest recouvre de nombreuses activités illicites qui vont au-delà de la description traditionnelle qui peut en être faite, et la réponse répressive qui devrait y être apportée dépasse aussi les capacités et la compétence en matière d'enquête et de poursuites de la plupart des autorités nationales chargées des pêches.

La portée transnationale et la complexité de ces activités de pêche illicite nécessitent une coopération entre les services chargés de l'application de la loi au sein des différents pays et par-delà les frontières nationales. (EAGLE-Togo)

Ornella Laine : Un martyr pour couper le mal à la racine dans nos hôpitaux publics ?

Suite de la page 5

gées, bien équipés avec des plateaux techniques modernes et de bonne qualité. Les efforts sont en train d'être faits mais ça tarde. Si l'Etat a les moyens, il peut mettre des caméras de surveillance et un numero vert dans les hôpitaux pour enregistrer tout dérapage et le brandir comme preuve lors des procédures disciplinaires.

Il va falloir constituer une cellule de veille au niveau de chaque hôpital, chargée de recevoir les plaintes des patients et statuer la dessus. Tout doit être rendu public.

C'est aussi l'occasion pour chaque citoyen de savoir que le fatalisme ne doit plus être la règle. Le code de la santé énumère les droits et devoirs des praticiens et des patients. Tout malade ou proche, objet d'abus, doit en parler voir même porter plainte. Il faut aussi mettre en place un numero vert. C'est comme ça

que nous pouvons ensemble construire un Etat de droit.

On note la mise en place le lundi 25 octobre dernier d'une commission mixte d'enquête composée de 4 organisations de la santé à savoir l'Ordre national des médecins du Togo (ONMT), le Syndicat des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT), l'Association des Sages-Femmes du Togo (ASSAFETO) et la Société des Gynécologues et Obstétriciens du Togo (SGOT). Elle sera chargée, durant un trimestre, d'analyser les circonstances de ce décès mais aussi d'autres cas.

C'est déjà une bonne chose, mais il faut que cette commission mixte soit permanente, car certains décès ou rechutes (évitables) des patients nécessitent des explications.

On ne doit plus avoir peur d'aller à l'hôpital pour se faire soigner quand on est malade.

La Rédaction

Amélioration des rendements agricoles : L'État dote 6 Préfectures du Nord de la Carte de fertilité des sols

Suite de la page 4

sont pauvres en matière organique (MO), 90% très pauvres en phosphore (P) et 95% très pauvres en potassium (K).

Préfecture de la Kozah

Située à plus de 400 km au nord de Lomé, la préfecture de la Kozah (région de la Kara) enregistre en moyenne de 1215 mm de pluie. Cette quantité de pluie combinée aux recommandations actuelles de doses de fumures vulgarisées permet aux agriculteurs du milieu d'obtenir en moyenne 1,5 tonne de maïs/sorgho, 2,5 tonnes de riz, 0,8 tonne de coton et 9 tonnes d'ignames.

L'analyse des échantillons des sols recueillis pour le compte du projet de l'élaboration de la carte de fertilité des sols agricoles du Togo révèle que 85% des sols sont pauvres en matière organique (MO), 100% très pauvres en phosphore (P) et 99% très pauvres en potassium (K). Toutefois, l'équipe de recher-

che rassure qu'il est tout à fait possible de viser 4 tonnes de maïs/sorgho, 6 tonnes de riz, 1,6 tonne de coton et 15 tonnes d'ignames dans la préfecture de la Kozah si l'on respecte les nouvelles recommandations de doses de fumures formulées. Outre le maïs, le sorgho, le riz, le coton et l'igname, la recherche recommande pour la Kozah, la culture du soja et de sésame.

Préfecture d'Assoli

Dans la préfecture d'Assoli, les sols sont à dominante ferrugineux tropicaux. Dans cette préfecture de la région de la Kara (environ 420km au nord de Lomé), les sols sont à 80 % pauvres en matière organique(MO), 100% très pauvres en phosphore(P), et 100% très pauvres en potassium(K).

Avec une pluviométrie annuelle estimée à 1215 mm en moyenne, les braves agriculteurs et agricultrices du milieu récoltent généralement 1,5 tonnes de maïs et sorgho ; 2,5 tonnes de riz ; 0,8 tonne

de coton ; 9 tonnes d'ignames, etc.

De l'avis des chercheurs en sciences des sols de l'Institut Togolais de Recherche Agronomique (ITRA), l'augmentation des rendements des cultures de la préfecture d'Assoli passe par plusieurs facteurs notamment, la préparation des sols ; l'apport de fumure organique ; les sources de matières organiques ; le système de rotation ; les variétés améliorées ; la période d'apport d'engrais ; les traitements phytosanitaires, etc.

Avec tous ces facteurs réunis, les agriculteurs de la préfecture d'Assoli peuvent par exemple envisager d'obtenir 4 tonnes de maïs et sorgho ; 6 tonnes de riz ; 1,6 tonne de coton ; 15 tonnes d'ignames, etc.

Notons que les mêmes travaux sont réalisés dans les autres préfectures du pays par l'Etat.

Daniel A.

AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES

(COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS/EXPORTATEURS)

Dans le souci d'assurer un allègement fiscal sur la mise à la consommation des marchandises sous douane en souffrance en ces moments de pandémie de la COVID-19, et afin de décongestionner les Magasins et Aires de Dédouanement/ Entrepôts pour inciter aux nouvelles commandes de fin d'année, il est institué une mesure de dépréciation des valeurs conformément aux dispositions de l'article 15 du Code des Douanes National.

Celle-ci couvre la période du 1er octobre au 15 décembre 2021.

Le bénéfice de la présente mesure de dépréciation de la valeur de ces marchandises sous douane en souffrance dans les MAD, entrepôts, ..., est subordonné à une demande préalable marquée simplement par le dépôt du dossier du requérant auprès de la Compagnie Technique d'Evaluation et de Contrôle (COTEC).

I. CAS DES VEHICULES

Sont concernés par la présente dépréciation, les véhicules ayant plus de cinq (5) ans d'âge dans les conditions ci-dessous :

Un taux de dépréciation de 25% pour les véhicules dont la date d'entrée aux Magasins et Aires de Dédouanement est comprise entre le 1er janvier et le 15 décembre 2021 ;

Un taux de dépréciation de 30% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 ;

Un taux de dépréciation de 35% pour les véhicules dont la date d'entrée est comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019 ;

Un taux de dépréciation de 40% pour les véhicules dont la date d'entrée est antérieure au 1er janvier 2019.

II. CAS DES AUTRES MARCHANDISES

En ce qui concerne les autres marchandises en souffrance, une inspection préalable sera effectuée par les services des douanes afin de proposer pour chaque cas de figure, un taux de dépréciation approprié.

Les produits pétroliers ne sont pas concernés par la présente mesure de dépréciation.

III. CAS DES EPAVES ET AVARIES

La dépréciation de la valeur en douane des épaves et avaries tiendra compte du degré de dégradation ou d'avarie et sera effectuée par les services des douanes désignés à cet effet.

Il est demandé à toutes les personnes bénéficiant de la présente mesure de dépréciation de valeur, de faire valoir leur droit au plus tard le 31 décembre 2021 par la liquidation et le paiement effectif des droits dus.

Au-delà du 31 décembre 2021, tout accord de dépréciation obtenu n'ayant pas fait l'objet d'un faire-valoir de droit à la date limite mentionnée ci-haut est considérée comme nul et de nul effet.

La présente note de service prend effet à compter de la date de sa signature et prend fin le 31 décembre 2021.

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous pour la réussite de cette opération.

Fait à Lomé, le 1 octobre 2021

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHODIE

8201

www.otr.tg

+228 90 99 41 01

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

SAFER

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier

- ENTRETIEN ROUTIER**
- GESTION DES POSTES DE PEAGES**
- APPUI A CERTAINS PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**

Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de réduire le temps de d'arrêt au péage.

Ceci est un message de la **SAFER**

Route nationale n°1 (Agoè Cacaveli) Lomé-Togo BRB646 Tél: +228 22 51 88 55

LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU CORONAVIRUS
RESPECTEZ LES MESURES BARRIÈRES